FRC.3 19379.3.

VIES

SECRETTES ET POLITIQUES

De Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune, Complices du tyran Robespierre, et assassins de la République.

[J. Le blanc]

Case Frc 20863

A PARIS,
Chez Prévost, rue Jacques, N°. 195, près la Fontaine Severin,

L'An II de la République Française, une et indivisible.

THE NEWBERRY LIBRARY

VIES

SECRETTES ET POLITIQUES

De Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune, Complices du tyran Robespierre, et assassins de la République.

Lorsque Catilina voulut conspirer, il assembla ses complices, assassina un esclave, mit du sang de cette victime dans une coupe et en fit boire à tous les conjurés. Ce crime n'est rien, si l'on veut jeter les yeux sur ces forfaits des scélérats dont nous allons parler.

Depuis long-tems Robespierre l'aîné avoit formé le projet de s'emparer du gouvernement; mais on n'osoit entreprendre de gouverner seul.

Peut-être que dans le chaos de ses perversités, le monstre n'avoit pas encore déterminé le genre de conspiration le plus propre à réussir, lorsque du fond de la province ci-devant Artois, il fit venir son frere, pour être député de Paris.

A cette époque les hommes qui surent réfléchir, ne virent dans Maximilien Robespierre, qu'un tyran qui cherchoit à régner, qu'importe sous quel nom!

Robespierre se montra patriote outré, il eût pour lui les scélérats et les sots. Un homme aussi intrigant que lui, portoit ombrage à ses vues. Cet homme étoit Danton. Danton vouloit écraser Robespierre; Robespierre fit périr Danton. C'étoit deux orages de crimes qui se disputoient, qui se choquèrent et qui se détruisirent.

Libre du champ de la scélératesse, Robespierre ne songea plus qu'à s'emparer, à-la-fois, et de la confiance des peuples, et de l'autorité publique.

Saint-Just, ex-marquis, lui parut propre à l'aider dans ses projets. Il jeta aussi ses vues sur Couthon: Lebas, espèce de crâne, ne fut pas dédaigné; enfin Robespierre le jeune fut aussi du choix de ce monstre.

Robespierre le jeune étoit brave, de cette bravoure qui tient à la férocité. Lebas étoit un extravagant qui se seroit jeté au feu pour sauver Robespierre. Il n'en étoit pas ainsi de Saint-Just.

Saint-Just, sous des dehors honnêtes, cachoit toute la hauteur de sa prétendue extraction noble. Quelques discours astucieux avoient établis sa réputation éphémère.

Couthon, infirme, hors d'état de se servir de ses jambes, intéressoit tout le monde en sa faveur. On savoit qu'il avoit été en mission comme les autres, on avoit encore sous les yeux la prise de Lyon, et l'on ignoroit les moyens infâmes que ce scélérat avoit employé pour massacrer des hommes trompés, confondus avec des scélérats. Sous une douceur apparente, sous l'air de la franchise la plus pure, il cachoit la fourberie la plus noire.

Robespierre n'ignoroit pas les vices de cette ame pervertie; il voulut s'en servir.

Il commença donc par prendre Couthon par sa passion, l'avarice, et celui-ci gagné une fois, il ne garda plus de mesures. Il parloit avec une facilité étonnante; il inspiroit une certaine confidnce du genre de celles dont on ne peut se défendre; il couvroit sa conspiration par de si beaux dehors, qu'on le regardoit comme un réformateur sévère: écoutons ce monstre, quand il parle de la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.

« Toutes nos idées, dans les diverses parties du gouvernement, étoient à réformer; elles n'étoient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme, ou bien un mélange bisarre de l'imposture et de la vérité, inévitable effet des transactions que la raison lui avoient attachées.

» Ces notions fausses ou obscures ont survécu en

grande partie à la révolution même, parce que les ennemis de la liberté ont épuisé toutes les ressources de l'intrigue pour les perpétuer.

» L'ordre judiciaire sur-tout nous en offre un exemple frappant ; il étoit aussi favorable au crime, qu'oppressif pour l'innocence.

» Les droits de la République ont été bien moins respectés encore dans la poursuite des crimes contre la liberté, que ceux de la tranquillité publique et des foibles dans la poursuite des délits ordinaires ; il suffroit de ce seul nom de la haute-cour nationale : les tems moins malheureux qui ont suivi ne sont pas, à beaucoup près, exempts du même reproche.

» La faction immortelle des indulgens, qui se confond avec toutes les autres, qui en est la patrone et le soutien, n'a cessé de prendre sous sa sauvegarde les maximes protectrices des traîtres ; et l'activité de la justice, sans proportion avec celle des ennemis de la Patrie, et avec leur multitude innombrable, a toujours laissé flottantes les destinées de la République. Le tribunal révolutionnaire, long-tems paralysé, a justifié son titre, plutôt par le civisme de ses membres, que par les formes de son organisation, sur laquelle ont puissamment influé les conspirateurs même que la conscience de leurs crimes forçoit à le redouter. Que n'ont-ils pas fait pour l'enlacer dans les entraves de la chicane et de l'ancienne jurisprudence ?

» Autant la faction des indulgens étoit indulgente pour les grands scélérats, autant elle étoit inexorable pour les malheureux; elle ne trouvoit ni un ennemi de la révolution convaincu ni un patriote innocent. Ces féroces et lâches ennemis de l'humanité, tous couverts du sang du peuple, appelloient hommes de sang ceux qui vouloient sauver l'humanité par la justice, et quelquefois ils venoient à bout de les affoiblir ou de les étonner.

» Il est résulté de-là que jamais la justice nationale n'a montré l'attitude imposante, ni déployé l'énergie qui lui convenoit; que l'on a semblé se piquer d'être juste envers les particuliers, sans se mettre beaucoup en peine de l'être envers la République, comme si les tribunaux destinés à punir ses ennemis, avoient été institués pour l'intérêt des conspirateurs, et non pour le salut de la Patrie.

» Ce qui sur-tout a favorisé la conjuration des indulgens, c'est l'adresse avec laquelle ils ont confondu les choses les plus contraires, c'est-à-dire, les mesures prises par la République pour étouffer les conspirations, avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés, et dans des temps de calme. Il faut en chercher la différence dans les principes même de l'intérêt social, qui est la source de toutes les institutions politiques, et par conséquent de toutes les lois relatives à [illegible] de la justice. [illegible] ne blessent directement

que les individus, et indirectement la société entière ; et comme par leur nature ils n'exposent point le salut public à un danger éminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes et même une sorte de partialité envers l'accusé ; elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir le foible contre l'abus du pouvoir judiciaire.

» Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé.

» Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté : ce qui est la même chose. La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple ; ici toute lenteur affectée est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la Patrie ne doit être que le tems de les reconnoître : il s'agit moins de les punir que de les anéantir.

» Une révolution comme la nôtre n'est qu'une succession rapide de conspirations, parce qu'elle est la guerre de la tyrannie contre la liberté, du crime contre la vertu. Il n'est pas question de donner quelques exemples, [illegible] les implacables satellite de la tyrannie, [illegible] L'indulgence envers eux est [illegible] de la République.

parricide. Celui qui veut subordonner le salut public aux préjugés du palais, aux inversions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat qui veut tuer juridiquement la patrie et l'humanité.

» On fit une grande faute, quand on donna des défenseurs officieux au tyran et à tous ses complices. Chose incroyable! la Liberté étoit menacée par des conjurations éternelles, et la loi elle-même s'obstinoit à chercher des auxiliaires à ses ennemis. Le tribunal institué pour les punir retentissoit de blasphèmes contre la révolution, et de déclamations perfides dont le but étoit de lui faire le procès en présence du peuple: et ce n'étoit point à ces avoués mercenaires [illegible] de la tyrannie qu'il falloit en prendre, mais à la loi seule; car plus ils outrageoient le peuple et plus ils remplissoient dignement le rôle qu'elle leur imposoit elle-même.

» Les membres du tribunal criminel écrivoient, il y a déjà assez long-tems, au comité de salut public, que les défenseurs officieux rançonnoient les accusés d'une manière scandaleuse; que tel s'étoit fait donner 1,000 liv. pour un plaidoyer; que les malheureux seuls n'étoient pas défendus. Que pouvoit-on attendre autre chose d'une classe d'hommes vouée par état à la défense des ennemis de la Patrie, ou plutôt d'une institution qui suppose le défaut total de principes?

» La République attaquée dans sa naissance par des

ent emis aussi perfides que nombreux, doit les frapper avec la rapidité de la foudre, en prenant les précautions nécessaires pour sauver les patriotes calomniés. Ce n'est qu'en remettant l'exercice de la justice nationale à des mains pures et républicaines, qu'elle peut remplir ce double objet.

» Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurys patriotes; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. Combien on ménageroit le sang des bons citoyens; combien on épargneroit de malheurs à la Patrie, si l'on pouvoit sortir de l'ornière de la routine pour suivre les principes de la raison, et pour les appliquer à notre situation politique!

» Nous avons cru devoir rappeler ici quelques vérités simples, non pour les réduire en pratique, dans ce moment, d'une manière précise et absolue, mais pour balancer l'influence dangereuse de la faction des indulgens, qui cherchent toujours à tuer la liberté par le salut de ses assassins.

» Qu'elle soit satisfaite enfin, les hécatombes des héros républicains, qu'elle a immolé à sa fâcheuse célébrité! grâces à sa peur de doctrine (que le despotisme royal et sénatorial érigea long-tems en principe de gouvernement, et même en vertu), deux cent mille de nos frères ont tombé victimes des plus lâches trahisons; et le triomphe de la plus sainte de toutes

les causes a été retardé de quelques années. C'en étoit fait de la liberté, si vous n'aviez enfin rendu à la justice le droit de la venger ; c'est votre énergie qui, dans ces derniers tems, nous a donné les moyens de vaincre nos ennemis étrangers, en arrêtant l'audace de nos ennemis intérieurs.

» Comment croire à la République ou à la victoire, quand la ligue des tyrans et des traîtres dominoit dans l'état, et se jouoit impunément des destinées du peuple Français ? Il est vrai que l'audace des conjurations sans cesse renaissantes, vous a sans cesse prouvé que vous n'aviez point fait assez pour l'étouffer. Vous avez senti à-la-fois l'insuffisance d'un seul tribunal révolutionnaire pour délivrer la République des perfides et féroces ennemis qu'elle renferme dans son sein, et les dangers de multiplier cette institution. Vous avez desiré du moins de la perfectionner et de la débarasser des entraves absurdes ou funestes, qui peuvent arrêter la marche de la justice nationale. Vous avez en conséquence, ordonné à votre comité de salut public, il y a deux mois, de vous présenter un projet de décret qui pût remplir cet vue. Distraits jusqu'à ce jour de cet objet par des soins non moins pressans, nous avons essayé de réaliser votre vœu ».

Ainsi s'exprimoit ce monstre ; de son côté, Saint-Just croyoit aveugler encore long-temps le patriotisme. Nous passerons rapidement sur leurs

conspirations antérieure, pour retracer le plus horrible de tous leurs complots.

Ce n'étoit plus au nom du Comité de Salut public que les traîtres venoient faire leur rapport.

Saint-Just, commence un rapport en son nom, sur l'état actuel des choses. Ses premières phrases annoncent une accusation contre une partie des membres du gouvernement.

Il est interrompu par Tallien, qui demande à dévoiler entièrement le voile dont se couvrent les conspirateurs.

Il s'étonne de ces rapports pareils non avoués par le gouvernement, qui ne sont que des flambeaux de discorde jettés dans l'opinion publique.

Billaud dénonce d'autres dangers. Il se plaint de ce que la société des jacobins s'est trouvée encombrée d'une foule d'étrangers qui n'avoient point de cartes; de ce que les sorties les plus violentes contre la Convention y ont été accueillies avec transport par des inconnus. « Je vois ici, dit-il, un de ces hommes qui a insulté la représentation nationale.
Cet individu est arrêté.

» Le moment de dire toutes les vérités est arrivé, reprend l'orateur, et si les membres des comités ont des reproches à se faire, c'est d'avoir caché mille

mille actes de contre-révolution qu'il faudra mettre au jour. Je ne puis vous dissimuler que vous êtes entre deux égorgemens; si vous êtes foibles, la République est perdue, et vous mourrez dans l'opprobre. . . . (non, non, s'écrie l'assemblée toute entière, vive la République!) si vous êtes grands et dignes du peuple, elle sera triomphante. Vous frémirez d'horreur, quand vous saurez que la force armée de Paris est entre des mains parricides; que Hanriot, dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire, est soutenu par Robespierre. Vous frémirez, quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement sont ceux-là même qui nous ont forcé la main, pour mettre des ci-devant nobles à la tête de la force armée.

Depuis un mois on a résolu d'enrhamer la convention nationale, de la mutiler. Robespierre a dit qu'il n'y avoit pas dans la convention 20 patriotes, vouloit la dissoudre; mais je déclare qu'avant d'arriver jusqu'à la convention nationale, il faudra passer sur mon cadavre: vos comités sont bien résolus à sauver la patrie. Robespierre vient se plaindre de l'oppression des patriotes, et c'est lui qui les fait incarcérer; c'est lui qui a mis dans les fers un des meilleurs comités révolutionnaires de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité. Il a été obligé, dit-il, de s'éloigner du comité de salut public, parce qu'il ne pouvoit plus faire le bien: il auroit dû dire, parce qu'ayant fait sa volonté pendant plus de six

mois, il s'est trouvé arrêté au moment du décret présenté par lui seul; je veux parler de celui qui est relatif au tribunal révolutionnaire.

» S'il faut mourir, mourons avec honneur! car, je ne crois pas qu'il y eut un seul représentant du peuple qui voulut exister sous un tyran. (Non, non: à bas le tyran, s'écrie-t-on dans la convention et dans les tribunes.) Je dirai plus: les hommes qui vous parlent sans cesse de justice et de vertu, les foulent aux pieds.

«Le voile est déchiré, dit Tallien. les conspirateurs sont démasqués; ils seront bientôt anéantis et a liberté triomphante. Tant que j'ai été persécuté par Robespierre, je me suis tû; mais quand jai vu une armée disposée contre les amis de la République, alors je me suis armé d'un poignard pour le lui plonger dans le sein, si la convention n'a pas le courage de le décreter d'accusation. Nous l'accusons en présence du peuple: le peuple est juste, il ne s'attache ni à Robespierre ni à tout autre individu, mais à la liberté.

» Je demande que vos comités soient entendus sur cette vaste conspiration: ils ont pris des mesures énergiques. Je demande que l'assemblée se déclare en permanence; et quoiqu'on en ait dit, je le jure par le génie de la liberté, il n'y aura pas de 31 mai; il n'y aura pas de proscriptions; il n'y aura que la justice nationale qui frappera les grands coupables,

Je demande l'arrestation de Hanriot, que l'on vient de vous dénoncer.

C'est par la plus grande énergie que vous sauverez le peuple et la convention: le tems des demi mesures est passé. Il faut que vous écrasiez vos ennemis, ou que vous soyez leur victimes

Billaud Varennes dénonce plusieurs autres individus contre lesquels il demande aussi le décret d'accusation; il cite Boulanger, Lavalette, Dufresne, Dumas président du tribunal révolutionnaire. Il reproche à ce dernier d'avoir peint aux Jacobins Collot-d'Herbois comme un conspirateur; il lui reproche d'avoir une partie de sa famille émigrée.

La convention décrete que Dumas, Lavalette, Dufresne, Boulanger, Sijas, Daubigny, Hanriot, ses adjudans-généraux et ses aides-de-camp seront mis sur le champ en état d'arrestation.

Sur le rapport de Barère qui développe de nouvelles conspirations, la convention adopte une adresse au peuple français, pour l'éclairer sur l'abyme ouvert sous ses pas; elle supprime dans la garde nationale de Paris le commandement général et tout grade supérieur à celui de chef de légion; elle décrète que la garde nationale reprendra son organisation populaire et que le commandant alternera parmi les chefs de bataillon; enfin elle rend le maire de Paris, l'agent national et le commandant de la

force armée, en tout responsables sur leur tête de la tranquillité de cette commune.

Vadier cite une foule de faits à la charge de Robespierre.

Robespierre, son frère, Saint-Just, Lebas et Couthon sont décrétés d'arrestation.

Robespierre s'est écrié plusieurs fois qu'on vouloit l'égorger; il a lutté long-temps pour avoir la parole. Il a refusé d'abord de se soumettre au décret lancé contre lui; mais bientôt un nouveau décret l'a forcé de sortir par la barre, ainsi que ses co-accusés. Ils ont été saisis aussi-tôt par la force armée.

On a vu dans la vie de Robespierre les détails de la fuite, de l'arrestation de ce monstre et de ses complices. Ce fut vers les six heures qu'on les traîna à l'échafaud.

Ils étoient sur trois charrettes: Hanriot saoul, suivant son usage, étoit à côté de Robespierre le jeune: le tyran à côté de Dumas, l'instrument de ses fureurs; Saint-Just auprès du maire de Paris. Couthon étoit dans la troisième charrette. Hanriot et Robespierre cadet s'étoient fracassé la tête et étoient couverts de sang: Couthon avoit un bandeau: le tyran avoit toute la tête, hors le visage, enveloppée, parcequ'il avoit reçu un coup de pistolet dans la

mâchoire. Il n'est pas donné à un homme d'être plus hideux ni plus lâche : il étoit morne et abattu. Les uns le comparoient à un tigre muselé ; d'autres à un valet de Cromwel, car il n'avoit pas la contenance de Cromwel même. Tous ceux qui l'entouroient avoient, comme lui, perdu leur audace. Leur bassesse ajoutoit à l'indignation contr'eux. On se rappeloit que, du moins les conspirateurs qui les ont précédés avoient su mourir. Ceux-ci n'avoient même pas la force de se parler, ni d'adresser la moindre parole au peuple.

La foule étoit innombrable : les accens d'allégresse, les applaudissemens, les cris d'*abas le tyran*, de *vive la République* ! les imprécations de toute espèce ont retenti de toute part le long du chemin. Le peuple se vengeoit ainsi des éloges commandés par la terreur, ou des hommages usurpés par une longue hypocrisie.

Il étoit environ 7 heures et demie, lorsque les traîtres sont arrivés à la place de la Révolution. Couthon a été exécuté le premier, Robespierre jeune ensuite : la tête du tyran est tombée l'avant dernière, et celle de Fleuriot Lescot la dernière. Elles ont été montrée au peuple, qui a fait retentir l'air des cris long-temps prolongés de *vive la Convention, vive la République* !

Ainsi a été découverte, déjouée et punie, en moins de vingt-quatre heures, la plus horrible conspira-

tion qui ait été tramée jusqu'à présent contre la liberté: celle dont le caractère a été le plus prononcé, les signes plus incontestables, les instrumens mieux désignés; celle sur laquelle il n'a pas été possible, même aux plus incrédules, d'élever ni de conserver le plus léger doute, tant l'audace des chefs a été grande, tant leurs desseins étoient exécrables, tant l'ensemble des preuves a frappé tous les regards : celle enfin qui, ces jours mêmes, devoit élever sur les cadavres des fidèles représentans et sur ceux de 60 mille Républicains impatiens du joug, un tyran aussi affamé de vengeance, aussi altéré de sang que les Néron et les Caligula.

Qui ne frémiroit pas au récit des noirceurs de ces scélérats?

Robespierre jeune, faisoit à l'armée d'Italie le vil métier d'agioteur, aux dépens des défenseurs de la Patrie. Le citoyen Lafont de Toulouse, vint à Paris pour dénoncer ces dilapidations dont le produit devoit être employé à acheter des esclaves au tyran. Robespierre l'aîné ayant eu connoissance du motif de son voyage, le fit plonger dans un cachot où il étoit depuis 5 mois. Robespierre cadet faisoit convertir en lingots l'argent destiné à la solde de nos troupes.

Le frère d'André Dumont a aussi été victime du tyran. Il a demeuré quelque temps à côté de lui, et a vu que dans sa maison l'égalité étoit inconnue,

et l'orgueil royal déjà en usage. Les femmes y dédaignoient le nom de citoyennes.

Il faut qu'on sache qu'avant même d'avoir jeté son masque, Robespierre avoit commencé à s'entourer de l'appareil de la tyrannie. Il n'alloit jamais à la promenade qu'au milieu de six à sept personnes qui suivoient ses mouvemens, qui épioient ses gestes, ses caprices, comme les courtisans les plus dévoués à Versailles. Il ne marchoit dans les rues qu'entouré de deux ou trois sbires qui avoient en poches des pistolets et portoient à la main d'énormes bâtons ou des cannes à sabres. Il ne se laissoit jamais approcher par personne.

Nicolas étoit connu pour avoir été un de ses gardes-du-corps. Son maître l'avoit ensuite porté au tribunal révolutionnaire, où il servoit ses atroces projets. Nicolas avoit depuis quelque tems une superbe imprimerie. On a annoncé même avant la mort du tyran, que cette imprimerie lui appartenoit; que Nicolas, n'en étoit que le prête-nom. Il seroit curieux de découvrir d'où venoient les caractères et le fonds de cet établissement.

Un fait qui ne doit pas être ignoré, c'est que Robespierre, étendue assez nonchalamment sur son banc à la Convention, n'y applaudissoit jamais aux récits de nos triomphes. Il restoit seul, assis, froid, immobile au milieu de ses collègues ivres de joie et

d'enthousiasme, en apprenant nos victoires et la défaite des tyrans coalisés.

La bile et la rage étoient le fond de son caractère. Il en donna des preuves jusqu'aux derniers momens. Arraché de la Maison Commune dans la nuit du 9 au 10 Thermidor, pour être apporté au comité de salut public, il fut agité de mouvemens convulsifs en y entrant : il ne pouvoit parler à cause du coup de pistolet qu'il avoit eu dans la mâchoire ; mais les yeux lui sortoient de la tête : il chercha à plusieurs reprises à mordre ceux qui soutenoient son brancard. Il lançoit encore, suivant son usage, son sinistre regard sur ceux qui, en ce moment, lui reprochoient tant de crimes inutiles et son ambition. Il se trouva au comité avec Couthon, qui, poussant jusqu'au bout l'hypocrisie, y faisoit le mort dans le dessein sans doute d'apitoyer.

Couthon affectoit la vertu, comme Robespierre le despotisme, mais dans un corps à moitié mort, puisqu'il étoit perclus de tous ses membres, jusqu'au dessus des reins, et sous un extérieur assez doux, Couthon cachoit l'ame d'un tigre. C'est de sa bouche que sortoient depuis long-tems les propositions les plus sanguinaires : il étoit sur-tout altéré du sang de la représentation nationale. Dans tous ses discours il prêchoit d'égorger sept à huit députés. Il s'étoit fait le Séïde de celui qui comme Mahomet, dont il n'avoit que la scélératesse et la profonde dissimulation, avoit

conçu l'idée de devenir chef d'une secte religieuse, sans doute pour rallier plus sûrement autour de lui les ames foibles, les imaginations, et tous les fripons qui, au nom d'un dieu qu'ils outragent par leurs forfaits, veulent gouverner et opprimer le monde. Aussi Robespierre aimoit-il à s'entourer de prêtres, mauvais sujets; et d'hommes tarés de tout genre, parce qu'ils ne pouvoient lui porter aucun ombrage, et que sûr de les perdre à son gré, il espéroit en faire de dociles instrumens de sa domination.

Tout ce qui brilloit autour de lui soit parmi les orateurs, soit parmi les gens de lettres ou les artistes révoltoit sa médiocrité, aussi détestoit-il tous ceux de ses collègues dont le talent égaloit ou surpassoit le sien. Il n'avoit jamais pu pardonner à plusieurs constituans leurs éclatans succès. Il feignoit de poursuivre en eux leurs crimes trop réels, tandis qu'il ne les punissoit que de leur renommée. Petit et vain, lâche et féroce, audacieux lorsqu'il étoit soutenu; timide dans le danger; orateur médiocre et diffus; politique sans vue; hypocrite adroit; parlant sans cesse du peuple, et se mettant sans cesse à sa place; ne connoissant d'autre dieu que son orgueil, et parlant depuis quelque temps de la divinité, comme s'il l'eût le premier révélée; comme s'il eût voulu faire compter cette grande et salutaire pensée au nombre des bienfaits que lui devoit la nation; monarchiste en 90; défenseur de la constitution royale en 1792;

craignant, avant le 10 août, la secousse d'un trône renverser; s'emparant de cette belle et immortelle journée, comme s'il l'eût amenée, quoiqu'il se fût caché pendant le combat contre le tyran: populaire ensuite, parceque la cause du peuple triomphoit; arrivant au gouvernement par des principes démocratiques; et dès qu'il s'est emparé du timon des affaires, y substituant les maximes de l'oligarchie ou du despotisme; parlant de vertu, en commandant des assassinats dressant des listes de proscriptions au nom de la justice; opprimant la Convention au nom du peuple qu'il trompoit; et tyrannisant le peuple au nom de la liberté; sacrifiant tout, amis, conscience, repos, à l'habitude et au besoin de régner; imputant aux autres les crimes qu'il commettoit ou qu'il projettoit.

Tel étoit cet homme qui a prouvé jusqu'à quel point on pouvoit séduire un grand peuple avec de talens médiocres, une grande flexibilité aux circonstances, la science d'en profiter, sans savoir les maîtres, mais avec une opiniâtreté de vues telle que rien ne coûte, lorsqu'on a un trône en perspective, et la passion d'occuper de soi son siècle et la postérité; soit comme les Gracques ou Mazaniello, soit comme Erostrate, Cromwell ou Catilina.

Un seul a fait connoître et le tyran et ses derniers projets: Un citoyen qui publioit le décret par lequel la Convention avoit mis à prix comme rebelle hors de la loi, et saisi par des satellites de Robespierre, et

amené dans la maison commune. Là, on le charge d'imprécations et de menaces : *qu'on le mène à Robespierre*, s'écrie-t-on. Aussi-tôt il est conduit dans une salle où le tyran étoit seul. A la vue de ce citoyen, il écume de rage : il s'approche de lui, lui donne dans le dos un grand coup de poing qui le précipite au milieu de la chambre. Il s'approche pour le frapper encore : « Tu es du parti de la Convention, » lui dit-il, tu sera pendu demain sur la place de » Grève avec tous tes complices ».

En effet, dès le soir même, un tribunal de douze scélérats avoit été formé dans la maison commune, et devoit le lendemain prononcer l'assassinat de tous ceux qui auroient refusé de ployer le genoux devant le tyran.

Nous allons donner d'autres détails sur les conspirations du scélérat Robespierre. Ouvrons les fastes des amis de la liberté et de l'égalité. Le 11 Thermidor, la société étoit peu nombreuse, parce qu'on ignoroit qu'il y auroit séance ; mais on n'y comptoit que des patriotes. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Legendre, avoient un instant quitté la Convention pour se réunir à leurs frères et se féliciter avec eux de la tyrannie détruite.

Legendre expose la conduite qu'il a tenu dans la nuit du 9 au 10 : je savois, dit-il, que les vrais jacobins n'étoit pas ici, qu'une foule de conspirateurs sans carte s'y étoit introduite : que ceux des jacobins qui s'étoient d'abord présentés, s'étoient retirés avec

indignation, quand l'arrêté liberticide d'une commune rebelle fut présenté aux conjurés.

Alors je pris avec moi dix hommes : *voulez-vous me suivre*, leur dis-je? les conspirateurs se sont emparés de la salle des jacobins, le crime occupe la place de la vertu et la révolte siège insolemment dans le sanctuaire de la liberté : déposez vos armes, vous ne pourriez être introduits, vous ne ferez que me suivre : j'ai deux pistolets; celui qui préside est un contre-révolutionnaire, je lui brûlerai la cervelle, et le sabre en main je prendrai sa place. Nous partons : en chemin nous rencontrons une patrouille, commandée par le nommé Gérard, Gérard est un des agens de Robespierre : Où allez-vous, dis-je à la patrouille? *A la Convention.* Vous vous y prenez tard! mais savez vous qui est à votre tête? *Oui, nous le connoissons, c'est Gérard, c'est un bon citoyen.* Un bon citoyen! non, vous ne le connoissez pas, c'est un scélérat, arrêtez-le..... On l'enveloppe, on l'arrête, et je le confie à Feyraud, représentant du peuple. Nous continuons notre marche jusqu'au Jacobins : mais tous les conspirateurs dispersés fuyoient; la séance étoit levée et les portes restoient ouvertes. Pour ne pas laisser l'entrée de la salle libre aux conspirateurs qui auroient pu y faire un rassemblement, j'ordonne qu'on en ferme les portes, je me saisis des clefs, je les dépose à la Convention, et de-là au comité, afinx qu'elles soient remises aux vrais jacobins. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois entrent tour-

à-tour dans quelques détails relatifs à la conspiration. Ils développent le systême des conjurés, à la tête desquels étoit Robespierre. Ce monstre, de concert avec Saint-Just et Couthon, devoit se partager l'empire. Antoine Couthon régnoit dans le Midi, Lépide Saint-Just au Nord, et Catilina Robespierre au centre. Une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre vient d'en instruire les comités. Cet étranger qui ne pouvant plus, disoit-il, le despotisme de sa patrie, étoit passé en France, fut amené à Paris. Robespierre vouloit qu'on l'envoyât de suite à la mort. On demanda à l'entendre. Il divagua, ne donna point de notions utiles, ne cita que des membres aristocrates du parlement d'Angleterre, et ne parla pas d'un seul membre de l'opposition. Il finit par demander un passe-port pour l'Allemagne ou la Suisse, où il vouloit, disoit-il, aller établir une vraie république.

Robespierre devint son protecteur, et prétendit que c'étoit un excellent citoyen. Il obtint en effet du comité un passe-port pour la Suisse. C'est ce même individu qui a écrit à Robespierre une lettre dans laquelle il est dit qu'il faut ménager la caste privilégiée, ne pas mettre les Sans-culottes au niveau de la noblesse et autres assertions contre-révolutionnaires.

Le rapport d'un déserteur apprend que les puissances étoient liguées avec Robespierre, et ne vouloient traiter qu'avec lui.

Que cet exemple, ajoute Billaud-Varennes, vous

apprenne à ne plus avoir d'idoles. Vous fûtes victimes de Lafayette, de Brissot, d'une infinité d'autres conspirateurs. Souvenez-vous que la liberté n'existe pas dans les hommes, et qu'au contraire ce sont les hommes qui perdent la liberté. Ralliez-vous autour de la Convention qui, dans ces momens d'orage, a déployé le plus grand caractère. Elle ne fera grace à aucun conspirateur, et la vertu sera toujours la base de ses opérations.

Legendre ajoute un fait qui prouve que toutes les mesures étoient prises pour faire triompher la tyrannie.

Nous allons raconter ce qui s'est passé dans la maison commune de Paris, dans la nuit du 9 au 10 Thermidor.

Robespierre et ses complices, à l'aide de quelques scélérats s'étoient soustraits au décret de la convention, qui les mettoit en arrestation; ils avoient trouvé un asyle dans la commune, occupée par des hommes qui leur étoient vendus.

Cette perfide commune envoie des commissaires dans les diverses sections, pour les engager à la révolte contre la convention nationale: la plupart de ces commissaires sont mis en arrestation par les sections. La commune fait battre un rappel général, fait sonner le tocsin, et parvient à réunir autour d'elle un nombre considérable de citoyens qui ignoroient ses vues perfides.

Cependant les représentans du peuple, nommés par la convention pour instruire les citoyens et diriger la force armée, se répandent dans la ville. Deux d'entre eux, Léonard Bourdon et Comboulas, arrivent à la section des Gravilliers vers les onze heures du soir. Là, six mille citoyens, fidèles à la représentation nationale, attendoient sous les armes qu'on leur indiquât où il falloit marcher.

L'un des représentans, membre de cette section, Léonard Bourdon, s'écrie: « Citoyens, dans la » maison commune, qui est le repaire des conspirateurs, c'est là qu'il faut marcher: que le soleil n'éclaire plus les tyrans.

Tous les citoyens se mettent en marche, précédés de leurs canons: un détachement de l'école des jeunes Français marche avec eux, guidés par leurs instituteurs: les plus jeunes restent au poste où ils ont fait le service jour et nuit, tant que la patrie a été en danger. Les représentans du peuple en envoient plusieurs en avant, pour s'assurer des dispositions des troupes qui étoient sur la place de Grève. A la voix de ceux-ci, la plupart quittent la place, pour se rendre à la convention nationale; les autres annoncent qu'ils exécuteroient tous les ordres qui leur seroient donnés au nom de la convention; cependant la troupe qui s'étoit renforcée de deux canons de la section des Lombards qui revenoient de la commune, s'assemble toutes les rues qui y aboutissent, et après se range en bataille sur la place,

On s'empara des canons qui s'y trouvoient, et furent pointés avec les nôtres. Toutes les issues de la maison furent occupées. Au profond silence qui avoit accompagné toutes ces dispositions, succède bientot le cri unanime de tous les bons citoyens: *vive la convention nationale.*

Ces cris qui retentirent dans toutes les salles de la maison commune, avertirent les conspirateurs qu'ils étoient seuls avec leurs crimes.

Les représentans du peuple, à la tête de cinquante fusilliers, montent à la maison commune: au même moment, un citoyen qui marchoit à côté de Léonard Bourdon, tombe sous le poids du corps de Robespierre le jeune, qui s'étoit précipité par la fenêtre (ce citoyen s'appelle Claude Crabru). Nous traversons la grande salle d'où les conspirateurs avoient fui, en entrant dans celle du secrétariat, Robespierre l'aîné se donne un coup de pistolet dans la bouche, et en reçoit un en même-temps d'un gendarme (c'étoit le gendarme que Léonard Bourdon a présenté à la convention). Le tyran tombe baigné dans son sang; un sans-culotte s'approche de lui, et lui dit, avec sang-froid, ces paroles: *Il est un être être suprême.* Tous les autres conjurés, aussi lâches dans leurs derniers momens qu'ils étoient insolents la veille, s'étoient cachés dans les endroits les plus obscurs: l'un est arraché d'une cheminée, l'autre s'étoit réfugié dans une armoire. Leba étoit percé de coups dans un bûcher: Couthon est trouvé au

bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'il s'étoit donnés.

Tous les conspirateurs, en un mot, qui étoient dans l'enceinte de la maison, ont été arrêtés; ils l'ont été dans le plus grand calme, et l'humanité n'a point eu à gémir du triomphe de la justice nationale. Un poinçon marqué d'une fleur-de lis a été trouvé au greffe, et déposé sur le champ à la convention nationale; témoignage irrécusable des desseins liberticides des royalistes populaires. Les citoyens ont veillé eux-mêmes à la sûreté et à la conservation des papiers et des dépôts renfermés dans la maison commune, tels que ces propriétaires qui rentrent dans leurs foyers, après en avoir chassé les brigands qui s'en étoient emparés.

Le tyran et ses principaux complices ne sont déjà plus: les circonstances qui ont accompagné leur arrestation ne doivent point être perdues: elles serviront en même-temps de leçon au peuple trop confiant, et aux ambitieux qui voudroient profiter de ses vertus pour l'asservir.

Maintenant, le voile dont le tyran avoit eu soin de couvrir sa vie privée se déchire insensiblement, et l'on découvre que cette austérité de mœurs, ce désintéressement dont il parloit sans cesse lui étoient aussi étrangers que la vertu dont il profanoit à chaque instant le nom. On assure qu'il s'étoit emparé, à Issi, d'une charmante maison de la ci-devant princesse de Chimasi. C'est là que se tramoient les

complot qui devoient anéantir la liberté : c'est-qu'avec Hanriot, saint-Just et plusieurs autres co plices, se préparoit la ruine du peuple, au mili des orgies les plus bruyantes. C'étoit-là, le tri non du continuateur des Capet. C'est-là, qu'apr des repas pour lesquels tout ce qu'il y avoit da le voisinage étoit en réquisition, le tyran se roulo sur l'herbe, feignoit d'être agité de mouvem convulsifs; et en présence de la cour qui l'entou roit, il faisoit l'illuminé à la manière de Mahome pour en imposer aux imbéciles, et s'accrédite d'avantage aux yeux des fripons.

C'étoit tantôt à Issi, tantôt à Mousseaux qu siégeoit le triumvirat: c'est-là que se concertoien le massacre des patriotes et le triomphe de la tyrannie.

Couthon s'étoit aussi, dit-on, mis en possession d'une maison de campagne à Mousseaux. Il s'y faisoit transporter souvent le soir. Il y avoit des chevaux pour se promener dans le jardin, il s'étoit fait faire une espèce toute particulière de selle, à cause de sa paralysie. Saint-Just avoit de beaux chevaux en réquisition pour ses promenades du matin au bois de Boulogne. Il y en fit encore une le soir où il fut arrêté.

Le bruit s'est répandu que pour se donner plus de lustre aux yeux de ses futures confrères couronnés, le tyran devoit forcer la main à la jeune Capet et l'épouser. Pourquoi en effet ces efforts

tentés dans la nuit du 9 au 10 thermidor pour s'emparer du temple? Ce mariage pouvoit être à ses yeux un moyen de se faire reconnoître par les puissances étrangères, si ses satellites l'avoient fait proclamer ici.

Cette conjecture n'étonna pas ceux qui connoissent les ambitieux et les cours. Celles-ci sont peu difficiles en alliés, pourvu qu'elles y trouvent leur intérêt. Les rois de l'Europe refusèrent de reconnoître la République anglaise pendant sa courte durée. Mais tous, et Louis XIV, le premier, s'empressèrent de reconnoître Cromwel pour *protecteur* de la Grande-Bretagne. Les tyrans d'aujourd'hui auroient volontiers tenu la même conduite, pourvu que la France eut un maître, que leur importoit que ce fut Robespierre ou Capet.

En ont-ils moins reconnu Catherine, aujourd'hui impératrice de Russie, parce que, sortie d'une auberge pour aller s'asseoir à côté du trône, elle s'en est emparé, en assassinant le czar son époux? Une vaste et puissante République au milieu de l'Europe, le spectacle d'une nation heureuse de sa liberté et des loix qui sont son ouvrage; un démenti solemnel donné à tous les esclaves soudoyés, qui publient depuis des siècles que la paix n'est que dans la monarchie, que le peuple ne sait pas faire usage de son autorité sans en abuser: que les gouvernemens populaires dégénèrent sans cesse en anarchie ou en tyrannie.

Le peuple françois réfutant, par son exem
ces vieilles absurdités, ne cherchant point à c
mander aux autres peuples, et voulant que
indépendance soit respectée par eux, et les atti
à ses principes par la lente, mais sûre influ
de sa félicité intérieure; voila ce que les ty
redoutent; voila le danger dont les préser
Robespierre, en élevant sa domination au dessu
la souveraineté nationale. Car certes, il n'é
guères à craindre que les nations voisines n
enviassent le joug qu'il nous avoit imposé! T
porte donc à croire que le tyran Français s'ent
doit fort bien avec les tyrans étrangers, qu
le secondoient par leurs vœux, par leurs age
comme il les servoit eux-mêmes en étendant p
tout le mécontentement et l'oppression: que
n'étoit pas en vain qu'ils se flattoient de trai
avec lui; de partager avec lui la France dont
eussent obtenu une partie, à condition qu'ils l'e
sent laissé maître de l'autre: que c'est à ce conc
qu'il faut attribuer tant de propositions atroc
faites par lui et ses valets, et même, no
osons le dire, quelques mesures impolitiques con
mandées par eux.

Il vouloit sans doute ainsi nous peindre à l'E
rope comme un assemblage d'hommes féroces
sanguinaires, étrangers aux sentimens de l'humanit
et de la justice, et soulever par-là contre nous
pour nous anéantir ou du moins pour nous asservi

non-seulement tous les gouvernemens, mais tous les peuples eux-mêmes.

Pour bien détester le régime qui vient de finir, il est nécessaire d'en faire voir les dégoûtans effets; c'est dans la peinture des maux que l'on faisoit souffrir dans les prisons, que l'indignation des bons citoyens doit trouver son aliment. On laisse aux citoyens que la persécution avoit plongés dans les différentes maisons d'arrêt, le soin de faire connoître, les horreurs dont ils ont été témoins; pour moi (c'est un prisonnier qui parle) je vais dire ce qui se passoit au Luxembourg. Je ne crois pas, comme on l'a dit dans un certain rapport, que la révolution soit une vierge dont on ne doit pas lever le voile.

Un régime de fer, un état de mort, la sombre défiance peinte sur tous les visages, et qui étoit profondément imprimée dans l'ame des prisonniers, à cause des espions répandus parmi eux, dont les occupations étoient de faire des listes et de donner de l'aliment au tribunal révolutionnaire; la situation physique et morale des prisonniers, tout annonçoit que le Luxembourg n'étoit qu'un vaste tombeau, destiné à ensevelir les vivans. Nous avions d'abord dans ce séjour de mort, un bon geolier, père de famille, compatissant pour le malheur; sa conduite déplaisoit aux tyrans, ils l'ont chassé, et il a été conduit au tribunal révolutionnaire, d'où il a eu le bonheur de s'échapper, je ne sais comment. On l'a remplacé par un autre individu, que je ne puis mieux

désigner que par le nom de tigre : il n'y avo
ni femmes, ni enfans, ni vieillards, dont l'état et
foiblesse puissent lui arracher aucune marque d
sensibilité. Il frappoit, il insultoit avec une bar
barie de Cannibal. Un jour un malheureux gou
teux marchoit avec beaucoup de peine pour s
rendre à la table commune, il le traitoit duremen
pour le faire marcher plus vîte qu'il ne pouvoit l
faire, et lui disoit: marche donc, coquin, je n'a
pas le tems de t'attendre.

Un autre jour on appelloit un grand nombre
de prisonniers pour aller au tribunal révolution-
naire, et on les assembloit dans une salle jusqu'à
ce que le nombre fût complet ; les malheureux
désignés pour aller au tribunal, serroient la main
des autres prisonniers en leur disant adieu, s'atten-
dant bien qu'ils iroient à la mort. On avoit appellé
un jeune homme par son nom de famille, et il
étoit descendu; mais quand on l'appela une seconde
fois par le prénom, il vit bien que ce n'étoit pas
lui qu'on avoit voulu appeller, et il le dit à l'huis-
sier. Celui-ci convaincu de la vérité, exige que
l'on fasse venir la personne qu'il a ordre de deman-
der. le barbare geolier lui répond: *qu'importe, si
celui-ci ne passe pas aujourd'hui, il passera
demain.*

Dans cette fatale maison, les malheureuses
victimes de l'oppression, hésitoient à chaque mo-
ment pour savoir s'ils devoient se donner la mort.

Je vous citerai à cette occasion un fait dont j'ai été le témoin. Un malheureux courier nommé Legrand, fut arraché du sein de sa famille pour être traîné en prison. A peine y fut-il rendu, qu'il apprit l'arrestation de son épouse ; ses quatre enfans en bas âge se trouvoient par ce moyen à l'abandon Depuis son entrée au Luxembourg, il pleuroit, il gémissoit, il cherchoit à parler à tout le monde pour se consoler. Il s'adressoit à un allemand qu faisoit les fonctions de guichetier ; cet homme dur ne savoit que lui dire ce qu'il disoit à tous le prisonniers : *La justice est juste , la vérité est véridique, prenez patience, c'est un petit mom e n de* DURERIE *à passer*

Chaque jour Legrand se promenoit triste et rêveur sur les toîts: un matin le désespoir l'emporte ; il profite d'un moment où il y a peu de monde dans la cour, pour se précipiter, de dessus les plombs, sur la balustrade qui est en bas. On voit aussitôt sa cervelle sauter, et son sang répandu sur la terre forme un spectacle affreux. Le concierge qui arrive peu de tems après, dit avec sang froid : *c'est un homme fou qui s'est jeté par sa fenêtre.* Quelques personnes eurent l'infâme complaisance de répandre dans la prison que c'etoit un bandit e un scélérat qui craignait la guillotine, à cause de ses crimes. Malgré ces faux bruits et ces discours calomnieux, tout le monde a plaint le sort horrible et effrayant de cet infortuné ; il se trouva même un être sensible qui jeta des fleurs sur le lieu où

Legrand étoit tombé. Cest fleurs, ce sang confondus par-tout offroient un spectacle si attendrissant, que jamais l'impression qu'il m'a faite ne sortira de mon ame. Cette peinture affreuse ayant excité des cris plaintifs et des mouvemens d'horreur, quelques citoyens étoient d'avis qu'on ne continuât pas.

Tels ont été ces hommes si long-tems adorés; puisse leur fin instruire une Nation libre, digne de l'être; puissions-nous tous nous réunir autour de l'autel de la liberté, et y fonder pour jamais la République une et indivisible.

Par J. LEBLANC.

Nota. Les Citoiens Lecteurs sont avertis que si cette vie a été retardée, c'est que l'Editeur a été égorgé par un homme, en lui donnant une poignée de main (*cet homme ne peut être qu'un partisan de* ROBESPIERRE). Comme je venois de mettre cette vie au jour, il avoit l'air de s'en inquiéter. Je ne fais que de commencer à articuler quelques mots; mais tous ceux qui me voient, jugent que je suis réchappé; ainsi patience; quelqu'un est à la tête de mes affaires, ce qui fait que le Public ne souffrira plus de retard dans les envois de toutes sortes d'Ouvrages révolutionnaires et Livres à l'usage des Écoles primaires, dont plusieurs ont été accueillis par la Convention.

Nota. *Les Citoyens Auteurs ou Éditeurs, peuvent déposer leurs ouvrages, y ayant joint l'adresse ci-dessus. L'on se charge d'en multiplier la vente.*